

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE D'ALLAINVILLE
AUX-BOIS



DÉPARTEMENT
DES YVELINES



ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET



CANTON
DE RAMBOUILLET

ARRETE MUNICIPAL

N ° 0 6 - 2 0 2 2

D u 0 8 / 0 2 / 2 0 2 2

Le Maire d'Allainville aux bois

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6 ;

VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10 ; VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R 113.1 ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002.

VU la demande de la société SARL Goncalves et fils pour le compte de la société SPIE CITY NETWORKS de CERGY PONTOISE 95612

ARRETE

ARTICLE 1 : remplacement de poteaux téléphonique dans le cadre du déploiement de la fibre.
Il est demandé deux places de stationnement devant chaque poteau, les places devront être balisés.

Les travaux devront avoir lieu à compter du 14 février 2022 pour une durée de 90 jours

ARTICLE 2 : La signalisation sera réalisée et maintenue en place par la société GONCALVES et FILS

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire de chantier sera mise en place par la société GONCALVES et FILS, situé au 162, rue de la canonnière 60600 AGNETZ .
Celle-ci aura la charge de la surveillance et du maintien de la signalisation durant la durée des travaux. Cette signalisation devra être conforme aux dispositions en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la Signalisation routière livre 1-8ieme partie approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

COPIE POMPIERS
 GENDARMERIE
 LA POSTE
 SICTOM
 LES RIVERAINS

A Allainville-aux-bois, le 8 février 2022

Monsieur le Maire, Gilles QUINTON

